

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU VENDREDI 08 SEPTEMBRE 2017**

*Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique au 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville, le VENDREDI 08 SEPTEMBRE 2017 à 18 h 30, sous la Présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.*

**Présents** : MM VIDAL, GUILLEMET, MARTIN, PEGURET, SENAL, SOULAIROL  
Mmes ALLEMAND, BERLOU, CHASTAN, COUDERC, GAIRE, GUARDIA, MEGRET, ROUQUET-TAFANI, TUCA

**Procurations** : M. BACCOU à Mme TUCA, M. BOZZARELLI à M SENAL, M. DAMBLEMONT à Mme COUDERC, Mme GARCIA à M. VIDAL, Mme LANDES à Mme ALLEMAND, Mme MARTINEZ à Mme CHASTAN.

**Absents – Excusés** : M. DECOR, M. DUPUY, M. FERREIRA, M. GARCIA.

***La séance est ouverte à 18 h 30.***

- ***Présents*** : 15
- ***Procurations*** : 6
- ***Excusés*** : 4

***Soit : 21 votants***

*Monsieur Bernard MARTIN est désigné comme secrétaire de séance.*

*Monsieur le Maire donne lecture des compte-rendu du Conseil Municipal du 24 juillet 2017 qui est adopté à l'unanimité.*

*Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour qui est approuvé à l'unanimité.*

*Il propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :*

- *Demande de subvention au Conseil Départemental pour la création d'une nouvelle Station d'Épuration (STEP) de 7 500 Equivalent Habitant (EH)*
- *Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la création d'une nouvelle Station d'Épuration (STEP) de 7 500 Equivalent Habitant (EH)*

*Accord à l'unanimité des membres présents.*

### 1 – Adhésion au SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction Eau Potable) de la Région du Vernazobres et transfert de la compétence Eau et Assainissement.

- **CONSIDERANT** que la Commune de Cazouls-Lès-Béziers gère actuellement le service public de l'eau et de l'assainissement par le biais de la Régie municipale d'Electricité, d'Eau et d'Assainissement de Cazouls-Lès-Béziers dont le contrat de gestion a été renouvelé par délibération N° 94/2017/3.5.2 du 13 avril 2017 pour une durée de 20 ans ;
- **CONSIDERANT** l'existence du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de la Région du Vernazobres, Syndicat voisin, qui a déjà pour objet l'exercice de la compétence « eau », et qui a par délibération du n° 2017- 174 du 11 août 2017 engagé une procédure d'extension de son périmètre à la compétence « assainissement » pour devenir un SIVOM à la carte (article 6.5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales), modifiant ainsi ses statuts ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt existant de mutualisation des ressources et moyens, entre le Régie municipale d'Electricité, d'Eau et d'Assainissement de Cazouls-Lès-Béziers et le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de la Région du Vernazobres, ayant pour finalité la réduction des coûts et un meilleur service rendu aux usagers ;
- **CONSIDERANT** l'état des échanges et négociations engagées depuis le début de l'année 2017 entre la Commune de Cazouls-Lès-Béziers et le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de la Région du Vernazobres ;
- **CONSIDERANT** que le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de la Région du Vernazobres a déjà donné son accord, par délibération n° 2017-72 en date du 31 juillet 2017, sur l'adhésion de la Commune de Cazouls-Lès-Béziers au groupement ;

VU l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe le cadre juridique de l'extension d'un périmètre de coopération intercommunale ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal que la Commune de Cazouls-Lès-Béziers exprime par délibération son intention d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de la Région du Vernazobres.

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux des Communes membres de ce Syndicat seront appelés à se prononcer sur l'admission de la Commune de Cazouls-Lès-Béziers au sein du groupement, dans un délai de trois mois à compter de la réception de la demande et qu'au-delà, leur décision sera réputée favorable.

L'admission suppose l'accord des Communes membres à la majorité qualifiée, soit 2/3 des Communes représentant la moitié de la population, ou l'inverse, comprenant les Conseils municipaux dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée. Le Préfet, prend ensuite s'il le juge opportun, l'arrêté d'extension du périmètre.

**Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 1 voix contre,**

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune de Cazouls-Lès-Béziers au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de la Région du Vernazobres, et par conséquent le transfert de la compétence « eau » et « assainissement » à ce groupement.
- **PRECISE** que ce transfert de compétences entraîne de plein droit le transfert des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi que des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert

## PERSONNEL COMMUNAL

### 2 – Modification du tableau des emplois communaux

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'en raison :

- De l'arrivée à terme d'un Contrat à Durée Déterminée (CDD) et pour faire face à des besoins de remplacement, il convient de créer un poste d'Adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires ;
- De la réorganisation de la Médiathèque et de la nomination d'un agent en tant que Responsable de ce service, il propose de modifier la durée hebdomadaire de travail de cet agent,
- De l'avis favorable du comité technique en date du 29 août 2017, concernant les suppressions de postes, il convient de supprimer ces postes.

A cet effet, le tableau des emplois communaux est modifié comme suit :

#### **CREATION :**

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 :

- Un poste d'Adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires.
- Un poste d'Adjoint du patrimoine à temps complet, 35 heures hebdomadaires.

#### **SUPPRESSION :**

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 :

- Un poste d'Attaché, à temps complet, 35 heures hebdomadaires,
- Un poste d'Adjoint administratif à temps non complet, 20 heures hebdomadaires,
- Un poste d'Adjoint technique principal 1<sup>ière</sup> classe à temps complet, 35 heures hebdomadaires,
- Un poste de Garde-champêtre chef à temps complet, 35 heures hebdomadaires,
- Un poste de Chef de service de police municipale principal 1<sup>ière</sup> classe à temps complet, 35 heures hebdomadaires.

**Le Conseil Municipal, par 21 voix pour,**

- **APPROUVE** la modification présentée ci-dessus du tableau des emplois communaux ;
- **PRECISE** que le tableau des emplois communaux mis à jour sera joint en annexe de la présente délibération.

## POINTS RAJOUTES

### 3 – Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Hérault - Création d'une nouvelle Station d'Épuration (STEP) de 7 500 Equivalent Habitant (EH)

Dans la continuité du schéma directeur d'assainissement, Monsieur le Maire rappelle qu'une étude de faisabilité pour la création d'une nouvelle station d'épuration de 7 500 EH a été réalisée et a permis de préciser l'implantation et les choix techniques de fonctionnement de la future STEP.

Une enveloppe financière de 2 779 735.00 €HT a été estimée pour l'ensemble du projet. La partie subventionnable du projet, déduction faite de l'étude de faisabilité déjà financée par le CD34, est constituée de :

- Honoraires divers	75 490.90 € HT
- Travaux	2 675 000.00 € HT
	<hr/>
TOTAL	2 750 490.90 € HT

**Le Conseil Municipal par 21 voix pour,**

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Hérault de 30 % du montant HT de l'opération, soit 825 147.00 €.
- **S'ENGAGE** à rembourser au Conseil Départemental de l'Hérault la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations

#### 4 – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau - Création d'une nouvelle Station d'Épuration (STEP) de 7 500 Equivalent Habitant (EH)

Dans la continuité du schéma directeur d'assainissement, Monsieur le Maire rappelle qu'une étude de faisabilité pour la création d'une nouvelle station d'épuration de 7 500 EH a été réalisée et a permis de préciser l'implantation et les choix techniques de fonctionnement de la future STEP.

Une enveloppe financière de 2 779 735 € HT a été estimée pour l'ensemble du projet constitué de :

- Honoraires divers	104 735.00 € HT
- Travaux	2 675 000.00 € HT
	<hr/>
TOTAL	2 779 735.00 € HT

**Le Conseil Municipal, par 21 voix pour,**

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse de 30 % du montant HT de l'opération, soit 833 920.50 €.
- **AUTORISE** le Conseil Départemental de l'Hérault à percevoir pour le compte de la Commune la subvention éventuellement attribuée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et à la lui reverser.
- **S'ENGAGE** à rembourser au Conseil Départemental de l'Hérault et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations.

## COMMUNICATION ET POINTS DIVERS

- Remerciements divers
- Engagement d'une procédure de modification simplifiée du PLU, par rapport au projet d'extension de la cave coopérative
- Choix de 5 propositions d'esquisses pour la phase 2 de l'étude urbaine du centre ancien
- Mise en place d'un concours photographique « J'aime Cazouls-Lès-Béziers »
- Lettre de l'AMF par rapport à la suppression des CAE
- Création d'une association de volleyball.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.***

***Le prochain Conseil Municipal se tiendra en Mairie, salle des mariages, le jeudi 28 septembre 2017 à 18h30.***